



Monsieur Clément BEAUNE
Ministre chargé des Transports

Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75 700 PARIS

Objet : Projet de réduction de la vitesse maximale autorisée à 50 km/h sur le boulevard périphérique parisien.

Monsieur le Ministre,

À l'occasion de la présentation de son Plan Climat 2024-2030, la maire de Paris Anne Hidalgo a annoncé le 22 novembre dernier son intention d'abaisser la vitesse maximale autorisée sur le boulevard périphérique parisien de 70 à 50 km/h, dans le but de « répondre aux grands enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain ».

Cette nouvelle mesure brandie par l'édile parisienne prétendument pour réduire les nuisances liées à la circulation automobile est une ligne de plus ajoutée au catalogue des résolutions anti-automobilistes mises en œuvre par la mairie de Paris depuis l'arrivée d'Anne Hidalgo à sa tête. « 40 millions d'automobilistes » est la première association nationale reconnue d'intérêt général pour la défense des automobilistes. À ce titre, nous souhaitons vous interpeler sur l'absurdité de cette mesure, tant du point de vue environnemental que pour l'amélioration des conditions de circulation.

La décision d'imposer un nouvel abaissement de la limitation de vitesse sur le périphérique – après celui intervenu il y a 10 ans, qui a fait passer la vitesse maximale autorisée de 80 à 70 km/h – ne repose en effet sur aucun fondement scientifique. Pire, elle semble ignorer les conclusions d'études officielles (notamment *Émissions routières des polluants atmosphériques, Courbes et facteurs d'influence*, Cerema, avril 2021) menées sur la corrélation entre vitesses de circulation et émissions d'éléments polluants, qui démontrent que les émissions de CO₂ et d'oxydes d'azote du trafic routier sont au plus bas pour des vitesses pratiquées entre 70 et 80 km/h. Ainsi, aucun bénéfice environnemental n'est attendu d'une réduction de la vitesse à 50 km/h. La mesure « phare » du Plan Climat de la mairie de Paris n'a donc pour principal intérêt que de servir une idéologie politique basée sur la stigmatisation et la vexation constante d'une catégorie d'usagers, sans pouvoir obtenir de véritables résultats en termes d'amélioration de la qualité de l'air.

REJOIGNEZ-NOUS!



facebook.com/40millionsdautomobilistes



@40MA



www.fil-conducteurs.com

Siège social
118 Bd Haussmann
75008 Paris

Centre d'exploitation
75 bd Marie et Alexandre Oyon
72100 Le Mans

Tél. 02 43 50 06 30
contact@40ma.net

D'autre part, il faut tenir compte du fait que cette résolution vient s'ajouter à de nombreuses mesures, déjà appliquées ou à venir très prochainement, visant à réduire l'accès à la capitale pour les automobilistes : zone à faibles émissions, zones à trafic limité, suppression de places de stationnement, taxe pour le stationnement des SUV, voies réservées au covoiturage... L'empilement de ces mesures année après année vient compliquer considérablement la mobilité de beaucoup d'usagers, en particulier des habitants de la banlieue parisienne se rendant quotidiennement sur leur lieu de travail et des personnes en situation de handicap. Cette politique d'acharnement pourrait se trouver légitimée par des offres de mobilité alternatives particulièrement efficaces, mais force est de constater qu'il n'en est rien. Le rejet du véhicule automobile n'est pour l'heure absolument pas compensé par des améliorations notables des services de transports en commun. Anne Hidalgo elle-même a d'ailleurs récemment reconnu que des défauts majeurs subsistaient dans la mise en œuvre des transports publics parisiens, concernant notamment le nombre et la fréquence des trains, engendrant ainsi des désagréments importants liés à la ponctualité et au confort des usagers.

Dans cette situation, comment imaginer que de nouvelles dispositions visant à écarter la voiture individuelle de Paris puissent avoir un effet positif, tant sur la circulation routière que sur les émissions polluantes qui en sont issues ? Nous rappelons à ce sujet qu'il a été démontré maintes fois que la congestion routière est la situation la plus pénalisante en termes de pollution de l'air. Or, certaines des mesures mises en place à Paris ont pour effet de renforcer encore les embouteillages qui sévissent dans la capitale depuis des décennies : la réduction de l'offre de places de stationnement sur voirie provoque un allongement du temps de recherche d'un emplacement libre par l'utilisateur, et maintient donc inutilement plus longtemps en circulation des véhicules qui pourraient être arrêtés. De la même façon, réserver la circulation sur une des voies du boulevard périphérique aux seuls usagers dont le trajet est compatible avec le covoiturage (ce qui est loin d'être la majorité des cas, surtout lorsque l'on parle de déplacements domicile-travail) provoquera à coup sûr un engorgement plus important des voies restantes. Enfin, pour ce qui est de l'abaissement de la vitesse maximale autorisée sur l'anneau périphérique, si peu de conséquences devraient intervenir aux heures de pointe eu égard aux vitesses moyennes pratiquées (environ 35 km/h), réduire de 20 km/h la vitesse lorsque les conditions de circulation sont favorables aura pour effet d'augmenter considérablement les temps de trajet et donc les émissions polluantes des véhicules au cours de ces trajets.

Paris n'est pas n'importe quelle ville de France. Elle en est la capitale politique, économique et culturelle, et à ce titre, nécessite une gestion particulière dans bien des domaines. La mobilité en fait partie, et s'il est tout à fait louable de chercher à réduire l'impact des transports routiers sur la qualité de l'air respiré par les résidents et à faciliter la circulation routière pour ceux qui en ont le plus besoin en incitant ceux qui le peuvent à se tourner vers des modes de transports collectifs ou des mobilités plus actives, il convient de procéder dans l'ordre des choses, avec mesure et pragmatisme. Or, tant que Paris n'aura pas la capacité de proposer des alternatives adaptées et efficaces pour tous les usagers, il est illusoire de se dire que l'instauration de mesures visant à réduire drastiquement le nombre de voitures sera à la fois bien perçue par l'opinion publique et aura des effets bénéfiques sur la mobilité, sinon à souhaiter isoler la capitale du reste de (l'Ile de) la France et à l'enfermer dans un microcosme d'ultra-parisienistes privilégiés.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous vous invitons à intervenir auprès de la mairie de Paris pour suspendre le projet d'abaissement de la limitation de vitesse à 50 km/h sur le boulevard périphérique, qui nous semble – à tout le moins – prématuré au regard de l'état de la circulation routière à Paris *intra* et *extra muros* et ne porte en lui aucun espoir de progrès environnemental.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à notre demande, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos très cordiales salutations.

Philippe NOZIERE,

Président

